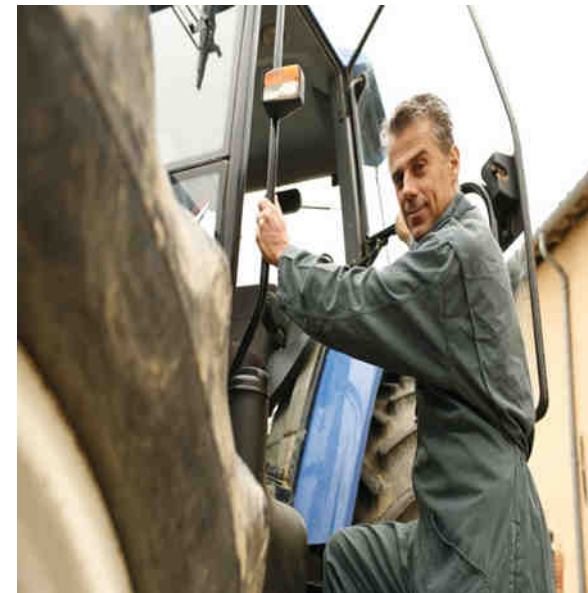


Chute de hauteur
« Et si on parlait de toit ? »

Qu'est ce que le travail en hauteur ?

- ▶ Définition réglementaire :
 - Quand les pieds ne sont plus au sol,
 - Une réglementation spécifique.



Les chutes de hauteur sont graves

- ▶ En 2014, 16 accidents du travail mortels (SA + NSA),
- ▶ 40 % de ces accidents sont liés aux chutes de hauteur lors de travaux de réparation de toiture,
- ▶ Ce qui en fait la 3ème cause d'accidents mortels.

(données issues de la DERS CCMSA)

Les chutes

- ▲ Coût moyen des AT avec et sans arrêt de travail :
 - Moyenne générale : 2 612€,
 - AT liés à une chute de hauteur : 3 315€.

(données issues de la DERS CCMSA)

Les chutes

- ▶ 20,5 accidents du travail par jour,
- ▶ En agriculture, les chutes de hauteur sont fréquentes,
- ▶ Par exemple la montée/descente de véhicule c'est :
 - 20 % des AT liés à une chute pour les salariés,
 - 25 % des AT liés à une chute pour les non salariés.

(données issues de la DERS CCMSA)

Fait divers. Un agriculteur fait une chute mortelle à Kergloff

Kergloff - 07 Septembre



Un agriculteur de 60 ans a fait une chute mortelle sur la commune de Kergloff, près de Carhaix (Finistère).

L'accident s'est produit au lieu-dit Magoarem, situé à quelques kilomètres de Carhaix. Un agriculteur de 60 ans a fait une chute mortelle ce lundi après-midi.

Arrivés sur place, les secours n'ont pu que constater

L'union
CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE
L'Ardennais

Il se tue en passant à travers le toit d'un hangar agricole

Publié le mardi 03 janvier 2012



Un habitant de [redacted], venu donner un coup de main à son frère à [redacted], s'est tué en chutant du toit d'un hangar agricole.

[redacted] (Marne). Un homme d'une cinquantaine d'années est décédé hier après-midi après avoir chuté du toit d'un hangar dans le village de [redacted].

L'année commence bien mal pour le petit village de [redacted] situé à une dizaine de kilomètres de Sainte-Ménéhould. Hier, en milieu d'après-midi, un tragique accident s'est produit rue [redacted] dans la ferme éponyme. [redacted], un habitant de [redacted] venu donner un coup de main à son frère [redacted] pour effectuer des réparations sur un hangar, a fait une chute d'au moins mètres. Pour une raison encore inconnue, alors qu'il n'avait pas l'intention de sortir du god télescopique qui lui permettait d'accéder au toit, le quinquagénaire est monté sur les toles sa progression, il n'a sans doute pas vu que l'une de ces toles n'était pas en fibrociment n plastique translucide. Moins solide, celle-ci a cédé sous son poids et le malheureux précipité vers la dalle de béton qui couvre le sol du hangar. A leur arrivée sur les lieux, les pompiers de Sainte-Ménéhould et l'équipe du Smur de la sous-préfecture ont constaté que le blessé était conscient et parvenait à bouger ses membres. Avant de pouvoir le transporter, ils ont fait le nécessaire pour l'immobiliser et stabiliser son état. Celui-ci était toutefois très préoccupant car le blessé souffrait de multiples traumatismes. Avant même de quitter la cour de la ferme, il devait faire un premier arrêt en raison d'une malaise. Ensuite, durant son transport vers Reims, son état s'est nettement aggravé sans que l'équipe soignante ne parvienne à le maintenir en vie.

LOIRE. Chute mortelle depuis une toiture à Aveizieux



/ Photo Rémy Perrin

Tweet 3 Share 65 G+

Votre vote: ★★★★★

Il était aux environs de 15 h 30 ce mercredi lorsque les pompiers de Grammond étaient alertés pour un accident au lieu-dit La Garde sur la commune d'Aveizieux. Un homme de 46 ans faisait des travaux sur la toiture d'un hangar à l'aide d'un god télescopique. Il a fait une chute à travers le toit en fibrociment. Les pompiers et les soldats du feu sont intervenus rapidement mais n'ont hélas pas pu secourir la victime qui est décédée. La gendarmerie de Saint-Galmier, en charge de l'affaire, établira les circonstances exactes de ce tragique accident.

Prise de conscience collective

- ▶ Campagne « travaux en hauteur, pas le droit à l'erreur »
- ▶ Les ministères chargés du travail et de l'agriculture, la CNAMTS, l'INRS, la CCMSA, le RSI, la CNRACL et l'OPPBTP s'associent pour sensibiliser les chefs d'entreprises et les maîtres d'ouvrage aux risques des chutes de hauteur

▶ www.chutesdehauteur.com



Prise de conscience collective

- **PSST 2016/2020 : le service SST de la MSA décline sous différentes formes la prévention du risque de chute. Notamment par des actions collectives :**
 - Réalisation de réunions d'information,
 - Réalisation de formations à la prévention des chutes de hauteur,
 - Mutualisation des initiatives de prévention des chutes de hauteur,
 - Intervention et conseils suite à la formation « chutes de hauteur ».

Surveillance médicale

- ▶ Les interventions en hauteur (dans leur globalité) doivent être effectuées par des personnes aptes médicalement et ayant reçu une formation. Toutefois, il n'existe pas de certificat d'aptitude propre au travail en hauteur, reconnu et obligatoire,
- ▶ Cette aptitude est prononcée à la prise de fonction par le médecin du travail et vérifiée régulièrement dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire (IST / médecin du travail),
- ▶ La surveillance médicale des salariés travaillant en hauteur ne présente pas de spécificité particulière. La décision d'aptitude médicale se fonde sur les risques auxquels est exposé le salarié (port de charges, intempéries, effort de montée...) et son état de santé,
- ▶ Lors de la visite médicale on recherchera les contre-indications éventuelles.

Risques pour la santé

- ▶ Les chutes peuvent entraîner :
 - Plaies, contusions,
 - Écrasements, fractures,
 - Traumatismes crâniens,
 - Décès !
 - **Séquelles pouvant être importantes**

FORMATION – INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Tout employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels et leur prévention, de les former à leur sécurité et à leur poste de travail (art L4141-1 à 4141-4 du Code du Travail),
- ▶ En outre des formations spécifiques sont prévues pour l'usage de certains équipements de travail en hauteur.

Travaux interdits et réglementés pour les jeunes travailleurs

- ▶ Certaines activités en relation avec les travaux en hauteur sont interdites aux jeunes de plus de 15 ans et de moins de 18 ans,
- ▶ Cependant des dérogations peuvent être accordées aux jeunes en formation professionnelle.

Vérification des équipements

- L'employeur doit mettre en œuvre des mesures d'organisation dans le cadre de la politique de prévention de son entreprise :
 - Maintenir tous les équipements en **état de conformité**, y compris en cas de modification,
 - Déceler en temps utile toute **détérioration** des moyens de protection susceptible de créer un danger pour y porter remède.

Les mesures de Prévention collective :

- ▶ Les garde-corps,
- ▶ Les échafaudages,
- ▶ Les nacelles élévatrices ...

et pour compléter ...

Les mesures de Prévention individuelle :

- ▶ Système d'arrêt de chute,
- ▶ Harnais anti-chute,
- ▶ Équipements de protection...



TRAVAUX EN HAUTEUR

PAS DROIT À L'ERREUR

ORGANISATION DE CHANTIER

ÉQUIPEMENTS

FORMATIONS

DOCUMENTS POUR VOUS AIDER

VOTRE TEST DE PRÉVENTION EN 10 MINUTES

**Faites
le test**

DOCUMENTS POUR VOUS AIDER



Documents pratiques



- Équipements
- Véhicules

Documents de Sensibilisation



- Toitures
- Équipements

Informations générales



- Toitures
- Équipements
- Véhicules
- Maraîchage / Arboriculture

SUPPORTS

- Plus de 15 affiches à télécharger et à afficher dans vos ateliers
- Vidéos
- Visuels de la campagne

